

Ville de BRUXELLES
Monsieur D. de SAEGER
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 15F/06 (corr. M. L. Souabi)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1921/s.399
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Fransman, 107.
Rénovation et transformation d'une maison mitoyenne.

En réponse à votre lettre du 20 septembre 2006, en référence, reçue le 21 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 octobre 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

L'immeuble datant d'avant 1932 se situe dans la zone de protection des habitations sociales sises rue Fransman 94 et rue Fineau 1-21.

Le projet vise la construction d'une extension de +/- 10m² en façade arrière. Il porte spécifiquement sur l'agrandissement de la baie du rez-de-chaussée et la construction d'une nouvelle chambre au premier étage.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur le principe de cette extension car elle n'aura pas d'impact sur les habitations sociales classées.

Toutefois, concernant la mise en œuvre proprement dite de l'extension, la CRMS relève que la nouvelle pièce construite à partir du mitoyen de droite sur une largeur de 2,60m et sur une profondeur de 4,38m, sera en porte-à-faux d'1,10m par rapport au rez-de-chaussée. Elle signale la perte de lumière ainsi occasionnée au détriment des pièces de vie du rez-de-chaussée (cuisine, salle à manger, salon), ce qui dévaluera la qualité de la maison.

Enfin, la baie latérale de l'extension étant perpendiculaire à l'alignement offre un observatoire qui risque d'hypothéquer l'intimité du jardin mitoyen.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).